

Le gouvernement wallon se donne les moyens pour licencier Stéphane Moreau

LE RÉSUMÉ

Le gouvernement wallon a présenté hier ses mesures destinées à améliorer la gouvernance et la transparence des rémunérations dans les outils publics.

Parmi les mesures phares, le projet de décret rend possible l'éviction par la Région du patron de Nethys, Stéphane Moreau, en envoyant un commissaire spécial.

L'indépendance des gestionnaires de réseau de distribution de gaz et d'électricité comme Resa est par ailleurs renforcée.

Le ministre de l'Economie Pierre-Yves Jeholet a présenté les grandes orientations de sa réforme des outils financiers.

La Région wallonne aura la possibilité d'envoyer un commissaire spécial afin de mettre Publifin sous tutelle en cas de problème.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

L'étape est importante! Dix mois après le début du scandale Publifin et près de quatre mois après le rapport de la commission d'enquête parlementaire, la Wallonie va se doter d'une nouvelle législation en matière de gouvernance. Un projet de décret a été approuvé par le gouvernement MR-cdH jeudi.

Cette évolution que les ministres affichent comme une révolution éthique vise trois axes: une transparence à tous les étages dans les orga-

nismes publics et intercommunales, la fin des rémunérations injustifiées et des conflits d'intérêts.

Tout en restant fidèle aux recommandations de la commission d'enquête, le gouvernement est allé un pas plus loin sur le plafond des rémunérations des présidents d'intercommunale en abaissant la limite maximale de 20%.

Côté timing, ce nouvel arsenal sera intégré dans les statuts des organismes en marge des assemblées générales de juin prochain.

Voici une partie de l'arsenal.

► **Des mesures pour licencier Stéphane Moreau.** Sans s'en prendre

ouvertement au patron de Nethys, même si à l'Elysette tout le monde est d'avis pour dire qu'il doit partir, le gouvernement a expliqué pendant sa conférence de presse que des mesures ont été intégrées dans le décret afin de rendre possible l'éviction de Stéphane Moreau par la Région.

Si l'exécutif estime ainsi que son «intérêt régional est lésé», il aura la possibilité de placer l'intercommunale Publifin sous tutelle en y envoyant un commissaire spécial du gouvernement. À travers ce couperet, le gouvernement estime avoir enfin les cartes en main pour imposer à Stéphane Moreau une baisse de son salaire. Ce même commissaire pourra aussi licencier Stéphane Moreau.

► **Au niveau de la gouvernance dans les 170 organismes publics wallons et les intercommunales.** Les règles des incompatibilités sont élargies. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, un président ne pourra plus être membre du cabinet du

ministre du gouvernement wallon dont l'organisme relève. La fonction de direction d'un organisme est incompatible avec le mandat de membre d'un collège communal ou provincial. Une incompatibilité familiale jusqu'au 2^e degré est aussi prévue entre les membres du secrétariat des bourgmestres, échevins et députés provinciaux.

Le gouvernement met aussi en

place un plafond de rémunération de 50% de l'indemnité parlementaire fédérale pour les non-élus. Le plafond de 245.000 euros pour les patrons des intercommunales et outils publics est confirmé. La coalition se rallie donc à la recommandation de la commission qui demandait la suppression de l'exception de 314.000 euros pour les gestionnaires des outils financiers. Le nombre de réunions est par ailleurs limité. À titre d'exemple, un organe de gestion est autorisé à se réunir 12 fois par an. On diminue aussi d'un tiers le nombre d'administrateurs.

Les rémunérations seront, elles, exclusivement par jeton de présence. Seuls le président et le vice-président auront droit à une rémunération fixe.

Enfin, le cadastre des mandats visant à assurer la transparence des organismes publics et des rémunérations, sera mis en place. Il intégrera notamment les mandats publics confiés aux élus et non-élus dans toutes les structures dont les filiales.

► **Les gestionnaires de distribution de gaz et d'électricité (GRD).** C'était un autre volet du rapport Publifin. Le projet de décret GRD vise à redonner à Resa toute son indépendance et à rendre à ses actionnaires le contrôle de l'outil. La fin de la per-

sonnalité morale de droit privé de Resa oblige le GRD à quitter le giron Nethys en se plaçant sous le contrôle

de Publifin. On interdit également les risques de subside croisée en mettant fin à la présence des GRD dans le capital des producteurs et fournisseurs. Ceci devrait mettre fin aux transferts financiers entre Resa et Voo.

► **Réforme des outils financiers.** Ce point reste à ce stade une note d'orientation mais il prévoit des fusions et absorptions de plusieurs outils financiers en trois pôles

Le premier pôle «investissement et financement d'entreprises» sera chapeauté par la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW) et intégrera notamment Wespavia (aéronautique et défense), Sowlfin (financement des PME) et les invests. L'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) est, elle, absorbée tout en cédant des missions à Sogepa (participations) et à l'administration.

Un deuxième pôle dirigé par Sogepa accueillera les organes soutenant les entreprises en restructuration et celles d'assainissement des sites, dont la Spaque.

Enfin, un troisième pôle autour de la santé et de l'action sociale sera créé afin de soutenir le financement des infrastructures.

Doté d'un budget de 100 millions d'euros, il jouera les intermédiaires et conseillers financiers auprès des institutions hospitalières ou maisons de repos.

Le décret prévoit un plafond de rémunération de 245.000 euros.